

Déménagez
avec Demeco
& tentez de

**gagner votre
déménagement !***



DEMECO CÉLÈBRE SES 60 ANS AVEC SES CLIENTS !

Envie de participer à cette aventure ?

Depuis 1965 nous sommes à vos côtés à chaque étape de votre vie, pour vos moments joyeux et vos défis importants. Nous souhaitons tout simplement vous remercier de votre fidélité en vous offrant votre déménagement !*

**Un camion unique,
une surprise mémorable !**

LE CAMION EN «OR»

Comment participer ?

Opération valable uniquement en France Métropolitaine (hors Corse)*



1

**Réservez votre
déménagement**

Assurez-vous que votre déménagement respecte les conditions (volume, distance et dates) indiquées selon votre région*.



2

**Remplissez et
signez le bulletin de
participation**

Envoyez-le à votre agence participante avec votre devis signé.



3

**Surprise !
le jour de votre
déménagement**

Si le camion en or s'arrête devant chez vous... Vous avez été tiré(e) au sort ! Et votre déménagement est entièrement pris en charge par Demeco !

Toute participation implique l'acceptation du règlement du jeu*



Scannez-moi

*Règlement complet
disponible ici !



Extrait du règlement de l'opération commerciale

« CAMION EN OR »

Attention : toute participation à l'opération « CAMION EN OR » implique l'acceptation de l'intégralité de son règlement dont seuls des extraits sont repris ci-après. Règlement complet disponible en ligne (<https://demeco.fr/camion-en-or-jeu-concours>) et en pièce jointe du courriel envoyé par l'agence DEMECO participante au moment de la remise du présent formulaire de participation à l'Opération.

Opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « CAMION EN OR » (« l'Opération ») organisée du 27 janvier 2025 au 1^{er} juin 2025 par la société GN SERVICES (891 733 982 RCS Orléans) en partenariat avec la société DEMECO (307 165 993 RCS Bobigny).

Opération réservée aux personnes physiques majeures à la date du début de l'Opération ayant commandé un déménagement auprès d'une société faisant partie du Réseau DEMECO (sauf DEMECORSE), **pour un volume total inférieur ou égal à 20m³ et une distance totale inférieure ou égale à 50km, dont le lieu de chargement et de livraison sont situés en France métropolitaine (hors Corse)**, et réalisé (date de chargement) sur la période suivante : entre le 7 et le 18 avril 2025 si le lieu de chargement est situé en Centre-Val de Loire ou en Île-de-France, entre le 22 avril et le 2 mai 2025 si le lieu de chargement est situé dans les Hauts-de-France ou dans le Grand Est, entre le 5 et le 16 mai 2025 si le lieu de chargement est situé en Bourgogne-Franche-Comté ou en Auvergne-Rhône-Alpes, entre le 19 et le 30 mai 2025 si le lieu de chargement est situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Occitanie, entre le 2 et le 13 juin 2025 si le lieu de chargement est situé en Nouvelle-Aquitaine ou dans les Pays de la Loire ou entre le 16 et le 27 juin 2025 si le lieu de chargement est situé en Bretagne ou en Normandie.

Ces dates de déménagement sont impératives : en cas de report ou annulation du déménagement, la participation à l'Opération sera automatiquement et de plein droit annulée, tout comme l'attribution du gain si celui-ci avait été attribué au participant concerné.

Pour participer à l'Opération, le devis de déménagement et le présent formulaire de participation doivent être dûment signés et réceptionnés par l'agence de déménagement entre le 27 janvier et le 23 mars 2025 si le lieu de chargement est situé en Centre-Val de Loire ou en Île-de-France, entre le 10 février et le 6 avril 2025 si le lieu de chargement est situé dans les Hauts-de-France ou dans le Grand Est, entre le 24 février et le 20 avril 2025 si le lieu de chargement est situé en Bourgogne-Franche-Comté ou en Auvergne-Rhône-Alpes, entre le 10 mars et le 4 mai 2025 si le lieu de chargement est situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Occitanie, entre le 24 mars et le 18 mai 2025 si le lieu de chargement est situé en Nouvelle-Aquitaine ou

dans les Pays de la Loire ou entre le 7 avril et le 1er juin 2025 si le lieu de chargement est situé en Bretagne ou en Normandie.

De plus, le participant doit accepter que son image et le son de sa voix soient capturés et exploités dans les conditions visées au règlement du jeu en cas d'obtention d'un gain. Cette cession du droit à l'image implique l'autorisation pour les sociétés GN SERVICES et DEMECO de diffuser, conserver, représenter, reproduire, adapter et utiliser les images et captations du son de la voix du participant, en tout ou partie en l'état et/ou dans des montages, pour une durée de deux ans à compter de la date de réalisation du déménagement, à travers le monde entier, pour l'exploitation sur les réseaux sociaux gérés par la société GN SERVICES sous la marque « DEMECO » (Instagram, LinkedIn, YouTube, Tiktok et Facebook) et pour l'exploitation par voie de presse écrite et numérique sans limite de nombre d'exemplaires, et pour l'exploitation du site internet géré par la société DEMECO (demeco.fr), pour toute opération de communication interne et/ou externe, de quelque nature que ce soit (promotionnelle, publicitaire, marketing, etc.) réalisée par la société GN SERVICES et/ou par la société DEMECO pour la promotion de la marque et/ou le Réseau DEMECO.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux et constitue un engagement ferme du participant, valant contrat au sens de l'article 1103 du Code civil.

Les gagnants sont désignés par tirage au sort, dans les conditions visées à l'article 5 du règlement de l'Opération (deux gagnants par région administrative). Chaque gagnant sera informé de l'attribution du gain le jour de son déménagement (jour de chargement), via l'utilisation d'un camion logoté spécifiquement pour l'Opération pour réaliser la prestation. Il devra donc être présent le jour du chargement. **A défaut, l'attribution du gain sera automatiquement et de plein droit annulée.**

Le gain est la prise en charge du prix du déménagement du gagnant, dans la limite du montant figurant sur le devis signé par ce dernier dans le cadre de sa participation à l'Opération (montant versé directement à la société de déménagement ; aucun paiement ne sera fait au bénéfice du gagnant) Toute somme facturée par la société de déménagement et non prévue au devis de déménagement devra être prise en charge directement et exclusivement par le gagnant.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Agence Demeco : _____

À compléter et à retourner signé avec votre devis à votre agence Demeco participante avant la date limite de votre région

Nom :

Prénom :

Portable :

E-Mail :

Adresse de chargement :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement complet de cette offre et en accepter toutes les clauses (en particulier la cession de droit à l'image). Je certifie que les informations fournies sont complètes et exactes.

Date et signature du participant : le